

# RWANDA

Encyclopaedia Universalis

**Le 1er octobre 1990, des rebelles venus d'Ouganda, où ils vivent en exil depuis des années, envahissent le nord-est du Rwanda. Regroupés au sein du Front patriotique rwandais (F.P.R.), ces rebelles sont des réfugiés d'origine tutsi (9% de la population rwandaise). Ils cherchent à reprendre aux Hutu (90% de la population) le pouvoir dont ils ont été chassés en 1959 après des massacres ethniques. Les 4 et 5, à la demande du président Juvénal Habyarimana, à la tête de l'État depuis 1973, Bruxelles et Paris envoient des parachutistes pour assurer la sécurité et l'éventuelle évacuation de leurs ressortissants. Le 26, les chefs d'État du Rwanda, du Zaïre, de l'Ouganda et du Burundi, réunis à Gbadolite (Zaïre), décident la mise en place d'une force d'interposition, chargée de surveiller l'application du cessez-le-feu qui a été accepté par les 2 parties.**

Le 23 janvier 1991, les rebelles du F.P.R. parviennent à prendre le contrôle de Ruhengeri, une des principales villes du pays. Le 24, l'armée rwandaise reprend la ville et refoule les agresseurs vers l'Ouganda.

Le 29 mars, le gouvernement et les rebelles du F.P.R. signent, sous l'égide de l'O.U.A., un accord de cessez-le-feu.

Le 14 juillet 1992, après 21 mois de guerre civile, un nouvel accord de cessez-le-feu est signé en Tanzanie entre le gouvernement rwandais et les rebelles du F.P.R. Placé sous la surveillance d'observateurs étrangers, il doit entrer en vigueur le 1er août, et les négociations de paix doivent commencer au mois d'août.

Le 1er février 1993, la Fédération internationale des droits de l'homme (F.I.D.H.) dénonce les violences dont sont victimes les Tutsi. Le gouvernement admet que les violences tribales ont fait 300 morts en janvier. Le 8, le F.P.R. lance une nouvelle offensive dans le nord-ouest du pays. La France envoie des renforts (400 soldats français stationnent déjà dans le pays).

Le 4 août, à Arusha (Tanzanie), le président Habyarimana et le chef du F.P.R. Alexis Kanyarengwe signent un accord de paix.

Le 6 avril 1994, le président Habyarimana et son homologue burundais Cyprien Ntaryamira meurent dans un accident d'avion près de Kigali, la capitale rwandaise, alors qu'ils revenaient d'un sommet consacré aux conflits ethniques qui déchirent leurs pays. Le 7, le Premier ministre Agathe Uwilingiyimana, Hutu du Sud et opposante au président, est assassinée. Kigali devient le théâtre de véritables scènes de massacre entre Hutu et Tutsi, qui s'étendent progressivement à l'ensemble du pays, causant la mort de dizaines de milliers de personnes.

Le 17 mai, tandis que des combats meurtriers opposent les rebelles tutsi du F.P.R. aux Forces armées rwandaises (F.A.R.) soutenues par des milices hutu, l'O.N.U. autorise l'envoi d'une Mission des Nations unies pour l'assistance au Rwanda (Minuar) forte de 5 500 casques bleus, dont le caractère reste strictement humanitaire. Le secrétaire général de l'O.N.U., Boutros Boutros-Ghali, condamne le peu d'empressement des États membres à participer à la Minuar. Le 27 commence l'évacuation des premiers civils de la capitale.

Le 22 juin, dans l'attente de la mise sur pied de la Minuar, l'O.N.U. autorise la France à conduire une opération humanitaire d'une durée de 2 mois au Rwanda. Cette initiative de Paris, au nom du droit d'ingérence, ne résulte de la demande d'aucune partie au conflit. Approuvée en Europe et aux États-Unis, elle est critiquée par la Minuar, l'Organisation de l'unité africaine (O.U.A.) et, surtout, le F.P.R. - la France est déjà intervenue entre 1900 et 1993 pour soutenir le régime du président Habyarimana. Le 23, les premiers soldats de l'opération Turquoise, qui en compte 2 500, basés au Zaïre, pénètrent au Rwanda. Le F.P.R. déclare tolérer l'opération française tant qu'elle demeure humanitaire. Le 30, la Commission des droits de l'homme de l'O.N.U. publie un rapport qui évalue à 500 000 morts le bilan des massacres qui auraient été « programmés » et qu'il qualifie de « génocide ». Le 4 juillet, les forces du F.P.R. investissent Kigali. Le 5, les responsables français de l'opération Turquoise décident de créer, dans le sud-ouest du pays, une « zone humanitaire sûre » (Z.H.S.) qui doit servir de refuge aux civils qui fuient les combats et les massacres. Le 17, le F.P.R. conquiert Gisenyi, dernier bastion des F.A.R. à la frontière zaïroise. Après quelques incidents avec les forces françaises, le F.P.R. décide de ne pas chercher à s'emparer de la Z.H.S. Le 18, il proclamera sa victoire militaire totale et décrètera un cessez-le-feu.

Le 17 juillet également, le F.P.R. nomme un nouveau président de la République, Pasteur Bizimungu, d'origine hutu mais membre du mouvement tutsi. Le 19, le gouvernement d'union nationale dirigé par un Hutu membre du Mouvement démocratique républicain (M.D.R., opposition hutu modérée), Faustin Twagiramungu, prête serment. Le chef de l'Armée patriotique rwandaise (A.P.R.), Paul Kagamé, devient ministre de la Défense et vice-président ; le président du mouvement tutsi, Alexis Kanyarengwe, est nommé vice-Premier ministre. Le 20, le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (H.C.R.) annonce l'ouverture d'un pont aérien afin de tenter de maîtriser l'épidémie de choléra qui cause bientôt des milliers de morts dans les camps de réfugiés situés au Zaïre, à la frontière rwandaise. Le 22, les États-Unis lancent, dans le même but, l'opération humanitaire Soutenir l'espoir.

Le 21 août, à l'issue de leur mandat, les derniers soldats de l'opération Turquoise quittent le pays. Ils sont progressivement remplacés par les casques bleus africains de la Minuar. Le nouveau gouvernement encourage les rapatriements, mais les soldats des anciennes F.A.R. dissuadent les réfugiés, hutu pour la plupart, de rentrer au Rwanda.

Le 6 avril 1995, le procès des responsables du génocide s'ouvre à Kigali, pour être aussitôt ajourné. Quelque 30 000 personnes sont inculpées et incarcérées. Les 22 et 23, l'A.P.R., qui devait contraindre les réfugiés du camp de Kibeho, situé dans l'ancienne Z.H.S., à rentrer chez eux, ouvre le feu. Le bilan s'élève à plusieurs milliers de morts. Le rapport d'une commission internationale d'enquête publié le 19 mai ne retient que la responsabilité de l'A.P.R., et non celle du gouvernement. Il reproche également à la Minuar de n'avoir pas mis fin aux activités des nombreux extrémistes hutu qui étaient abrités dans ce camp.

Le 16 août, l'O.N.U. suspend pour un an l'embargo sur les ventes d'armes au Rwanda, instauré en mai 1994 à l'encontre de l'ancien régime hutu. Le 19, le Zaïre commence à rapatrier de force les réfugiés rwandais et burundais stationnés sur son sol. Kinshasa suspend les expulsions le 24 après avoir obtenu du H.C.R. la garantie de la reprise de la campagne de retours volontaires - qui aura toutefois peu de succès.

Le 28 août, sur proposition du chef de l'État, le Parlement désavoue le Premier ministre qui dénonce le non-respect des accords d'Arusha qui organisaient le partage du pouvoir. Le 29, 4 ministres, dont 3 Hutu, sont limogés. Le 31, le président Bizimungu nomme au poste de Premier

ministre Pierre-Célestin Rwigema, membre du M.D.R. auquel il revient de désigner le chef du gouvernement. Le vice-Premier ministre Alexis Kanyarengwe devient ministre de l'Intérieur. Le 11 septembre, une patrouille de l'A.P.R. attaquée par des miliciens hutu, à Kanama, près de la frontière zaïroise, se venge sur la population, faisant plus d'une centaine de morts. Le 5 novembre, l'A.P.R. mène une vaste opération contre un camp de miliciens hutu et d'anciens soldats des F.A.R. situé à la frontière zaïroise.

En mars 1996, les dernières forces de la Minuar quittent le pays. À partir de septembre, la rébellion des Tutsi banyamulenge dans l'est du Zaïre, que Kinshasa accuse Kigali de soutenir, provoque l'exode massif des 500 000 Hutu, rwandais pour la plupart, réfugiés dans cette région depuis la prise du pouvoir par le F.P.R. au Rwanda, en juillet 1994. À partir du 15 novembre, ces réfugiés commencent à regagner en masse le Rwanda.

En 1997, à la suite du retour des réfugiés hutu, une guérilla s'installe dans le nord-ouest du pays, que l'armée combat sans parvenir à la réduire. En mars, le vice-Premier ministre et ministre de l'Intérieur Alexis Kanyarengwe, par ailleurs président du F.P.R., démissionne à la suite d'un différend relatif aux exactions commises par certains militaires. Au début de l'année, les troupes rwandaises soutiennent les rebelles zaïrois de Laurent-Désiré Kabila, qui renversent le régime du président Mobutu en mai.

Le 25 mars 1998, dans le cadre de sa tournée africaine, le président américain Bill Clinton se rend au Rwanda où il reconnaît la responsabilité de la communauté internationale qui est restée passive face au génocide perpétré contre les Tutsi en 1994.

À partir d'août, le Rwanda soutient la rébellion des Banyamulenge contre le régime du président Laurent-Désiré Kabila, en République démocratique du Congo (R.D.C., ex-Zaïre).

Le 2 septembre, le Tribunal pénal international pour le Rwanda (T.P.I.R.), créé en novembre 1994 par le Conseil de sécurité de l'O.N.U. et qui siège à Arusha (Tanzanie), rend son premier verdict à l'encontre de l'ancien maire de Taba, Jean-Paul Akayesu. Pour la première fois depuis la définition de cette qualification pénale, en 1948, un accusé est reconnu coupable de génocide.

Le 4, le T.P.I.R. condamne Jean Kambanda, Premier ministre au moment des faits, qui plaide coupable, à la prison à vie, également pour génocide.

Le 10 juillet 1999, à Lusaka (Zambie), un accord est signé par la R.D.C. et par les 5 États engagés militairement dans le conflit qui déchirent celle-ci depuis août 1998 (l'Angola, la Namibie et le Zimbabwe qui la soutiennent, et l'Ouganda et le Rwanda qui soutiennent la rébellion).

Le 16 décembre, un rapport de la commission d'enquête de l'O.N.U. reconnaît la responsabilité partielle de l'organisation internationale dans les massacres de 1994. Les autorités décident de prolonger de cinq ans la période de transition, qui devait s'achever en 1999.

Le 22 mars 2000, le président Bizimungu annonce sa démission pour « raisons personnelles ». Depuis plusieurs mois, la tension s'accroissait entre le président, hutu et francophone, et le vice-président, Paul Kagamé, tutsi et anglophone, véritable « homme fort » du pays. Ce dernier assure l'intérim de la présidence. Cette démission fragilise le processus de « réconciliation nationale » qu'illustre jusqu'alors la mixité ethnique du pouvoir. Le 14 avril,

le Conseil de sécurité des Nations unies approuve les conclusions du rapport de la commission d'enquête sur le rôle de l'O.N.U. au Rwanda lors du génocide de 1994. Le document met en cause l'organisation internationale, qui a manqué de moyens comme de détermination politique, tant pour prévenir la crise que pour mettre fin à celle-ci et aux massacres.

Le 8 juin 2001, la cour d'assises de Bruxelles déclare coupables les 4 accusés rwandais soupçonnés d'avoir contribué au génocide perpétré en 1994 dans leur pays. Un professeur d'université, un homme d'affaires et 2 sœurs bénédictines étaient jugés en vertu de la « compétence universelle » que se reconnaît la justice belge en matière de crimes contre l'humanité. Ils sont condamnés à des peines allant de 12 à 20 ans de prison.

Le 30 juillet 2002, le président congolais, Joseph Kabila, et son homologue rwandais, Paul Kagamé, signent, à Pretoria (Afrique du Sud), un accord de paix aux termes duquel Kinshasa s'engage à regrouper et désarmer les extrémistes hutu Interahamwe et les soldats hutu des anciennes F.A.R. présents sur son territoire, en contrepartie du retrait des troupes rwandaises entrées en R.D.C. en 1998. Le Rwanda justifiait sa présence en R.D.C. par la menace que constituent pour lui les Hutu, responsables du génocide de 1994, réfugiés de l'autre côté de la frontière.

Le 14 août, au lendemain de son arrestation en Ouganda, le général Augustin Bizimungu, chef d'état-major des F.A.R. en 1994 et considéré comme l'un des principaux responsables du génocide rwandais, est transféré au T.P.I.

**Le 25 août 2003, au terme d'une campagne marquée par des violences, Paul Kagamé, président sortant et candidat du F.P.R., remporte la première élection présidentielle pluraliste de l'histoire du pays (95,1% des suffrages). Son principal adversaire était l'ancien Premier ministre Faustin Twagiramungu (3,6% des voix).**

Le 1er octobre, le F.P.R. remporte les élections législatives organisées depuis le 28 septembre (40 élus sur 53). Le Parti social-démocrate et le Parti libéral obtiennent respectivement 7 et 6 élus.

© Encyclopædia Universalis 2004, tous droits réservés